

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées**
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ROUGE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 573 792 00024

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 2 503 800 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 036 427,50 €, le solde restant s'élève à 1 467 372,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **565 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 068 800 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **4 478 500€.**

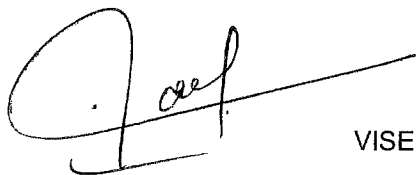
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 86 179 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **10 AOUT 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES



P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 31.08/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101309281

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	572566	565000	565000	570000	570000	570000	570000
	Nombre d'ATP	56389	56000	56000	57000	58000	58000	58000
	Nombre total de licences et d'ATP	628945	621000	621000	627000	633000	633000	633000
	Nombre et taux de licences féminines	149719 (26,15%)	170000 (30,09%)	147486 (26,67%)	170500 (29,91%)	19500 (3,42%)	171000 (29,74%)	19750 (3,43%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	18720 (3,27%)	19250 (4,35%)	24282 (4,35%)	19500 (3,42%)	19500 (3,42%)	19750 (3,43%)	19750 (3,43%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	65785 (11,49%)	66500 (11,77%)	63630 (11,51%)	66500 (11,4%)	65000 (11,4%)	67000 (11,85%)	67000 (11,85%)
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	175	180	181	185	185	185	190
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	21,28	23,0 %	24,16	23,0 %	24,0 %	24,0 %	25,0 %
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	2	3	2	3	2	2	2
	Emplois d'avenir	83,99%	100%	92,5%	100%	100%	100%	100%
Lettres de missions signifiées dans CTS-Web	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0
	Nombre et taux de lettres de missions signifiées	45 (67,16%)	100%	49 (77,78%)	100%	100%	100%	100%
Objectifs partagés								
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	Indicateur	N-2	N-1	N	N+1	N-2	N-1	N
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible
Développement de la pratique pour les différents publics	Taux de lettres de mission signifiées dans le CTS WEB	45 (cts web) 67 %	49 (cts web) 78 % (en cours plan CIEC)	90	100	100	100	100
	Nombre de journées stagiaires organisées pour les personnes en situation de handicap	450	514	450	450	450	450	450
	Nombre de clubs implantés dans les territoires éloignés des pratiques sportives et de loisirs	13	12	12	12	15	15	15
	Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	19	18	18	24	18	18	18
	Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	38	28	28	28	24	24	24
	Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(te)s, juniors, jeunes seniors)	33	57	57	20	20	20	20
	Structurer le projet de performance en Jujitsu	50	62	62	35	50	60	60
	Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs(ve)s de haut niveau en judo et jujitsu	4	5	5	5	6	6	6
	Contribuer à la promotion du Judo-Jujitsu comme facteur de santé	652	741	741	1000	1000	1000	1000
	Formation de l'encadrement technique de la FFJDA au service de la préparation des sportifs du PES et des pilotages des dispositifs régionaux	3502	7988	7988	3500	3500	3500	3500
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi								

9

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Demande	Accordé	Engag. fédéral
	Budget	Engag.			
Développement de la pratique pour les différents publics	18 440 000 €	640 000 €	670 000 €	640 000 €	17 800 000 €
Action 1	18 440 000 €	640 000 €	670 000 €	640 000 €	17 800 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	500 000 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €
Éthique et prévention des incivilités dans le sport	500 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	350 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	17 220 000 €	330 000 €	360 000 €	330 000 €	16 890 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	220 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	60 000 €
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	805 000 €	195 000 €	195 000 €	190 000 €	615 000 €
Action 4	805 000 €	195 000 €	195 000 €	190 000 €	615 000 €
Professionalisation de l'activité	725 000 €	185 000 €	185 000 €	185 000 €	540 000 €
Formations fédérales	80 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	75 000 €
Contribuer à la promotion du Judo-jujitsu comme facteur de santé	782 000 €	280 000 €	280 000 €	245 043 €	536 957 €
Action 3	782 000 €	280 000 €	280 000 €	245 043 €	536 957 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	350 000 €	168 000 €	168 000 €	167 043 €	182 957 €
Accompagnement sanitaire préventif	210 000 €	100 000 €	100 000 €	73 000 €	137 000 €
Prévention dopage	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	220 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €	215 000 €
Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	1 340 000 €	735 000 €	735 000 €	660 000 €	680 000 €
Action 2	1 340 000 €	735 000 €	735 000 €	660 000 €	680 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 340 000 €	660 000 €	660 000 €	660 000 €	680 000 €
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs(ves) de haut niveau en Judo et Jujitsu	840 000 €	600 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €
Action 2	840 000 €	600 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €
Aides personnalisées (AP)	840 000 €	600 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(els), juniors, jeunes seniors)	1 570 000 €	740 000 €	740 000 €	690 000 €	880 000 €
Action 2	1 570 000 €	740 000 €	740 000 €	690 000 €	880 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 570 000 €	740 000 €	740 000 €	690 000 €	880 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	570 000 €	375 000 €	375 000 €	325 000 €	245 000 €
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	1 000 000 €	365 000 €	365 000 €	365 000 €	635 000 €
Action 2	123 418 €	2 757 €	2 757 €	2 757 €	120 661 €
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	123 418 €	2 757 €	2 757 €	2 757 €	120 661 €
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	123 418 €	2 757 €	2 757 €	2 757 €	120 661 €
Action 1	40 350 €	16 000 €	40 350 €	16 000 €	24 350 €
Programmes d'échanges internationaux	40 350 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	24 350 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	40 350 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	24 350 €
Action 1	180 000 €	40 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	180 000 €	40 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Structurer le projet de performance en Jujitsu	180 000 €	40 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Action 1	420 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	420 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
TOTAL	24 540 768 €	3 333 107 €	3 333 107 €	3 068 800 €	21 471 968 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

565 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 503 800 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte

F.F.J.D.A
21 - 25 AV DE LA PORTE
DE CHATILLON
75014 PARIS

Identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	00797	0000004057D	27

domiciliation

CL PARIS SDC IDF EST 2

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR94	3000	2007	9700	0000	4057	D27
------	------	------	------	------	------	-----

Identifiant international banque - bic (adresse swift)

CRLYFRPP